



BioProGreen

N°105 Lot al Massar, route de safi
40100 Marrakesh - Kingdom of
MOROCCO

Numéro du registre de commerce	: 52935	CODE SWIFT	: BCPOMAMCMKH
Numéro d'identifiant fiscale	: 06526963	Numéro de compte	: 145 450 21211 8418239 000 743
Numéro de CNSS	: 92156444	Adresse de la Banque	: BANQUE POPULAIRE DE
Numéro d'agrément d'exportation EACCE	: 6410		MARRAKECH BENI MELLAL
Numéro de Patente	: 64095319		Agence Hassan 2, Avenue Hassan 2 Marrakech -MA- MOROCCO

Tel : +212 524 335 449, Fax : +212 524 457 961, Mob : +212 664 511 976



Website : www.bioprogreen.com, E-mail : contact@bioprogreen.com

FICHE DE DONNÉES DES MATIÈRES (PIF -Fichier d'information sur le produit) / RHASSOUL

Préparé selon les normes OSHA des États-Unis, CMA, ANSI, WHMIS du Canada, WorkSafe australien, Norme industrielle japonaise JIS Z 7250 :2000, et Directives européennes

Date de création de cette fiche : 01/10/2007

Date de révision : 18/02/16

1.Détails sur l'entreprise :

Entreprise : Oriental Group

Adresse : N°200 Lot Elmassar, Z.I Sidi Ghanem
Route de Safi 40 000 Marrakech
MOROCCO

Numéro de Téléphone : +212 524 335 449

Contact en cas d'urgence : +212 600 604 387

2.Identification du produit et composition :

Identifications chimiques : Poudre

Synonymes : Rhassoul, Blanc marocain

Numéro FEMA : Non disponible

Composition : poudre beige extraite du Maroc

Nom INCI	WT%	Numéro CAS	Numéro EINECS	Classification dangers	Phrases de risque
Argile marocaine	100 %	12417-86-6	Non listé	Irritation cutanée 3, Irritation oculaire 2B, STOT SE 3 (Resp)	R36, R37, R38

Remarque : Tous les renseignements requis par le SIMDUT sont inclus dans les sections appropriées selon le format ANSI Z400.1-2010. Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC, les directives de l'UE et la norme industrielle japonaise JIS Z 7250 :2000

Étiquetage et classification UE :

Ce produit répond à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par les directives du Conseil de l'Union européenne 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et les directives ultérieures.

3. Identification des dangers

3.1 Dangers physico-chimiques :

Explosion : Aucun identifié.

Inflammable : Non combustible.

Oxydant : Non applicable.

Toxique : None identifié.

Radioactif : Non applicable.

Corrosif : Aucun identifié.

Divers : Aucun identifié.

3.2 Dangers pour l'environnement : Aucun identifié.

3.3 Risques pour la santé :

Acute Effects Swallowed : Peut causer des douleurs abdominales, peut-être nuisibles.

L'ingestion excessive de liquide peut causer une détresse gastrique et une légère diarrhée.

Yeux : Essentiellement non dangereux.

Peau : Essentiellement non dangereux.

Inhalation : Peut être dangereux.

Effets chroniques : Essentiellement non dangereux.

Effets mutagènes : Essentiellement non dangereux.

Effets sur la production : Aucun identifié.

Effets carcinogènes : Aucun identifié.

Sensibilisation : Aucun identifié.

Infections : Non applicable.

TAUX DE RISQUE :

SANTÉ : 0

INFLAMMABILITÉ : 0

REACTIVITÉ : 0

PROTECTION PERSONNELLE : 0

0 = Insignifiant

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Haut

4 = Extrême

3.4 Éléments d'étiquetage :

Tous les étiquetages sont conformes aux réglementations de l'Union Européenne. Aucun produit chimique ou nanoparticule n'est utilisé dans ce produit

TESTS SUR LES ANIMAUX :

Ce produit n'a pas été testé sur les animaux et aucun produit d'origine animale n'a été utilisé durant le processus de fabrication.

4. Premiers secours

4.1 Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

S'assurer que les paupières sont irriguées. Ne pas essayer d'enlever des lentilles sauf si vous en avez l'habitude.

Contactez un médecin si nécessaire.

4.2 Contact avec la peau : Retirer tout vêtement contaminé.

Nettoyer avant d'utiliser à nouveau. Laver abondamment les zones touchées avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes.

Contactez un médecin si nécessaire.

4.3 Inhalation : Sortir de la zone touchée pour respirer de l'air frais.

Si la respiration s'est arrêtée, administrer la respiration artificielle et l'oxygène si disponibles.

Contactez un médecin si nécessaire.

4.4 Ingestion : Ne pas provoquer le vomissement.

Se rincer la bouche avec de l'eau et donner de l'eau à diluer [autant que la victime peut boire confortablement) si la personne est consciente.

Ne jamais donner de liquide à une personne montrant des signes de somnolence ou avec une conscience réduite, c-à-d qui devient inconsciente.

Contactez un médecin ou un centre antipoison local immédiatement.

Si des vomissements surviennent, pencher le patient en avant ou le placer sur le côté gauche (avec la tête en bas, si possible) to maintenir les voies respiratoires ouvertes et empêcher l'étouffement.

4.5 Conseil pour le médecin : Traiter en fonction des symptômes. Noter la nature de ce produit.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction : Utiliser des extincteurs à poudre sèche ou à mousse de CO2

Recommandé : Ne pas utiliser de jet d'eau direct sur les matériaux brûlants.

5.2 Mesures spéciales : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Porter des vêtements de protection.

5.3 Procédures d'extinction : Les contenants fermés peuvent augmenter en pression lorsqu'ils sont exposés à la chaleur et doivent être refroidis par pulvérisation d'eau.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions personnelles : L'utilisation d'un appareil respiratoire autonome est recommandée pour tout déversement important de produits chimiques. Consulter également la section 8.

6.2 Précautions de sécurité : Ventiler la zone. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone selon le plan d'urgence local.

6.3 Précautions environnementales : Tenir à l'écart des canalisations, de l'eau de surface et de l'eau souterraine.
Signaler les déversements aux autorités compétentes, au besoin.

6.4 Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement et récupérer le produit libre.

Absorber le reste sur la vermiculite ou un autre matériau absorbant approprié.

Essuyer les petits déversements avec un chiffon. Nettoyer avec de l'eau chaude et du détergent. Consulter également la section 13 pour connaître les procédures d'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation : Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver après tout contact, avant les pauses et les repas, et à la fin de la période de travail. Les vêtements et les chaussures contaminés doivent être nettoyés avant la réutilisation.

7.2 Stockage : Pas une matière dangereuse. Pas un poison.

Les contenants doivent être fermés afin de minimiser la contamination. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la lumière.

Tenir à l'abri de la chaleur extrême. Ne pas laisser le produit se solidifier dans des contenants remplis et fermés lorsque le produit se dilate après la congélation.

7.3 Matériaux d'emballage inadéquats : Aucun document établi.

7.4 Procédures spéciales : Aucun document établi.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Ventilation et contrôles techniques : Utiliser une ventilation adéquate pour s'assurer que les niveaux d'exposition sont maintenus sous les limites indiquées ci-dessus.

Les renseignements suivants sur l'équipement de protection individuelle approprié sont fournis pour aider les employeurs à se conformer aux règlements de l'OSHA figurant dans la sous-partie I du 29 CFR (à compter de 1910.132) ou à une norme équivalente du Canada, ou aux normes des États membres de l'UE (y compris EN 149 pour les EPI respiratoires et EN 166 pour la protection du visage/des yeux) et celles du Japon. Veuillez consulter les règlements et les normes applicables pour obtenir les détails pertinents.

Protection respiratoire :

Non requis pour les zones correctement ventilées. Maintenir les concentrations de contaminants atmosphériques en deçà des lignes directrices énumérées ci-dessus, le cas échéant. Si nécessaire, utiliser uniquement des protections respiratoires autorisées par la norme fédérale américaine OSHA Respiratory Protection Standard (29 CFR 1910.134), normes équivalentes des États américains, CSA canadienne

La norme Z94.4-93, la norme européenne EN149, ou les États membres de l'UE.

Protection des yeux :

Des lunettes de sécurité sont recommandées.

Au besoin, consulter la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Normes canadiennes, et la norme européenne EN166, Normes australiennes ou normes japonaises pertinentes.

Protection des mains :

Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés pour éviter tout contact avec la peau.

Si nécessaire, se reporter à la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.138, à la norme européenne DIN EN 374, aux normes appropriées du Canada, aux normes australiennes ou aux normes japonaises pertinentes.

Protection corporelle :

Utiliser une protection corporelle appropriée à la tâche à accomplir. Si nécessaire, se référer aux normes appropriées du Canada, ou aux normes appropriées de l'UE, de l'Australie ou normes japonaises pertinentes.

S'il y a un risque de blessure aux pieds en raison d'une chute d'objets, d'un roulement d'objets, d'un perçage de la plante des pieds ou d'une exposition des pieds des employés à des risques électriques, utiliser une protection des pieds, comme décrit dans la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.136.

9. Données physiques et propriétés chimiques

9.1 Renseignements généraux :

Apparence (état physique et couleur) : Ce produit est une poudre fine grisâtre à brunâtre

Seuil d'odeur : Non disponible

PH : 6-9

Point de fusion/congélation : > 1500 °C **Point d'ébullition :** Point d'éclair non disponible : Sans objet

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité (solide ; gaz) : Non disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion : Non disponible

Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C (68 °F)) : Non disponible

Densité de vapeur : Non disponible

Densité relative : Non disponible

Densité : Non disponible

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Poids par gallon : Non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non disponible

Température d'auto-inflammation : Non disponible

Température de décomposition : Non disponible

Viscosité : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif. Évitez les agents oxydants forts.

11. Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques :

Données sur la toxicité : Aucune donnée disponible

Agent soupçonné de cancer :

Les ingrédients contenus dans ce produit ne figurent pas sur les listes suivantes : FEDERAL OSHA Z LIST, NTP, IARC ou CAL/OSHA et ne sont donc pas considérés comme des agents cancérigènes par ces organismes ni soupçonnés de l'être.

Irritabilité :

Peau : Peut causer une irritation.

Yeux : Peut causer une irritation.

Inhalation : Peut causer une irritation.

Sensibilisation au produit : Ce produit ne devrait pas causer de sensibilisation cutanée.

Toxicité pour la reproduction : Aucune information spécifique n'est disponible concernant les effets de ce produit et de ses composants sur le système reproducteur humain.

12. Informations écologiques

Aucun danger écologique n'est associé à ce produit. Il est biodégradable.

13. Données relatives à l'élimination

Éliminer selon les réglementations locales, étatiques et fédérales.

14. Informations de transport

Non dangereux / ininflammable - Pas de restrictions de transport selon ADR (route, directive 94/55/CE), RID (ferroviaire, directive 96/49/CE), IMDG (mer), OACI/IATA (air).

15. Informations réglementaires

15.1 Règlement sur la sécurité, la santé et l'environnement propre à la substance ou au mélange :

Règlements des États-Unis :

Exigences de déclaration en vertu de la LEP des États-Unis : Les composantes de ce produit sont assujetties aux exigences de déclaration des articles 302, 304 et 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act comme suit : Aucune

Quantité de planification du seuil de la LEP des États-Unis : Il n'y a pas de quantité de planification du seuil spécifique pour les composants de ce produit. Le seuil par défaut de 10 000 lb pour la présentation des fiches signalétiques fédérales et l'inventaire

(4 540 kg) s'applique donc, conformément au 40 CFR 370.20.

U.S. CERCLA Reportable Quantity : None

État des stocks de la TSCA des États-Unis : Les composants de ce produit figurent sur l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

Autres règlements fédéraux américains : aucun connu

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 66) : Ce produit ne contient pas d'ingrédients figurant sur les listes de la Proposition 65.

15.2 Règlements du Canada :

État des stocks de la LIS/LES : Les composantes sont inscrites sur la LIS, sur la LES et/ou sont exemptées de l'inscription
Autres règlements canadiens : Sans objet

Listes des substances prioritaires de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

Classification et symboles canadiens du SIMDUT : Ce produit est un D2B, Matières causant d'autres effets toxiques, conformément au Règlement sur les produits contrôlés du SIMDUT.

15.3 Communauté économique européenne d'Information :

Ce produit répond à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par l'Union européenne

Directives 67/548/CEE, 1999/45/CE, 1272/2008/CE et directives ultérieures du Conseil.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance ou ce mélange.

15.4 Renseignements australiens sur le produit :

Les composants de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire international des produits chimiques.

15.5 Renseignements japonais sur le produit :

Statut du ministre japonais du Commerce international et de l'Industrie (MITI) : Les composants de ce produit ne sont pas répertoriés comme des substances chimiques spécifiées de classe I, des substances chimiques spécifiées de classe II ou des substances chimiques désignées par le MITI japonais.

15.6 Inventaires chimiques internationaux :

La liste des composants des inventaires chimiques de chaque pays est la suivante :

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) : Listé.

Liste coréenne des produits chimiques existants (ECL) : Listé.

Inventaire national des substances chimiques du Japon (ENCS) : Listé.

Inventaire national des substances chimiques des Philippines (PICCS) : Listé.

TSCA : Listé.

16. Emballage

MATÉRIAUX ADAPTÉS

Verre : Oui

Laquée/acier/étain : Oui

Aluminium : Oui

HPPE : Oui

F/HDPE : Oui

Autres plastiques : Faire attention à l'utilisation d'acryliques en raison de fuites d'huile

17. Avertissement

Le client doit s'assurer que le produit est adapté aux fins prévues et qu'une évaluation adéquate et suffisante des risques créés par toute activité utilisant ce produit est effectuée avant utilisation.

Les informations ci-dessus sont basées sur notre état actuel des connaissances sur le produit au moment de la publication. Les données sont fournies de bonne foi et ne sont conçues que pour guider les utilisateurs sur les risques possibles. Cette fiche de sécurité ne peut pas couvrir toutes les situations que l'utilisateur peut rencontrer pendant le traitement. Nous déclinons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit.

